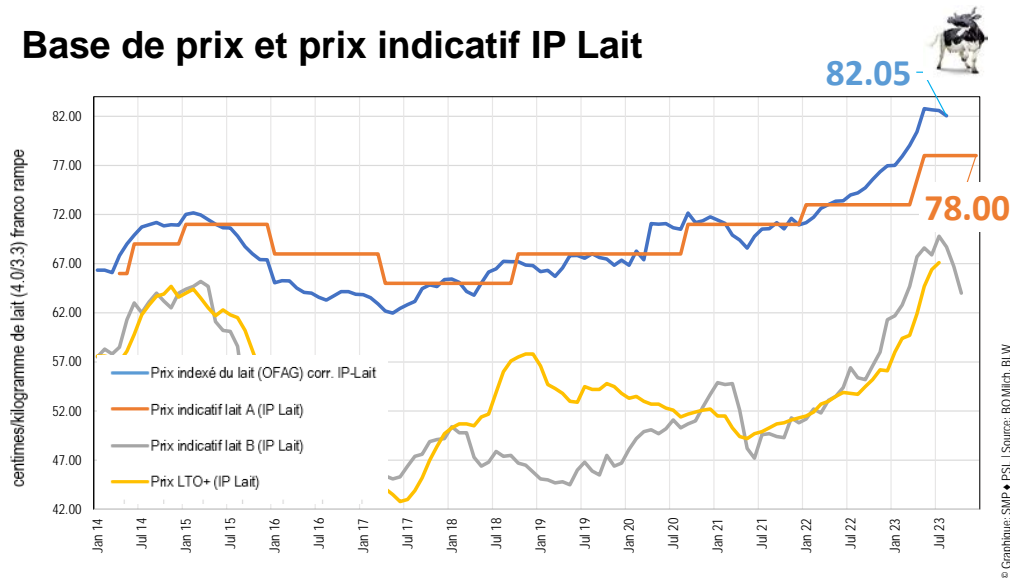


Informations mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (10-2022)

Mi-novembre 2022, le comité de l'IP Lait fixera le prix indicatif A qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023. Il s'élève actuellement à 78 ct./kg; les derniers chiffres disponibles indiquent une valeur de 82.05 ct./kg.

Base de prix et prix indicatif IP Lait



Stratégie Climat 2050 pour l'agriculture et l'alimentation

Les offices fédéraux de l'agriculture (OFAG), de l'environnement (OFEV) ainsi que de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) élaborent actuellement une Stratégie Climat 2050 pour l'agriculture et l'alimentation à l'intention du Conseil fédéral. Un groupe de travail a été mis en place à cet effet. Les producteurs-trices de lait ne sont pas directement représentés.

Une consultation a été lancée auprès des membres du groupe de travail, et notamment dans le cercle de l'IP Lait. Les producteurs-trices de lait considèrent que ce dossier est très important et seront donc en première ligne pour défendre leurs intérêts:

- Les producteurs-trices de lait constatent que le contexte global n'est souvent pas pris en compte (origine et mode de production des matières premières, fourrage vert, herbages, préservation de l'humus, rotations des cultures, emplois en amont et en aval, etc.) et que le CO₂ – pour autant qu'il soit d'origine non fossile – est intégré dans un cycle. Il est important d'avoir une vue d'ensemble, de prendre en compte tous les aspects et d'attirer l'attention sur les conflits d'objectifs.
- Le rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931/21.3015 contient le passage suivant, qui mérite d'être souligné:

"Les émissions de GES générées par l'alimentation s'élèvent à 2,0 tonnes équivalent CO₂ par personne. Environ trois cinquièmes des atteintes à l'environnement dues à l'alimentation affectent des pays étrangers. Parmi les

importations suisses de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux, ce sont les catégories de produits suivantes qui ont les plus grandes répercussions environnementales à l'étranger (en ordre décroissant): le cacao et le chocolat, la viande, le soja, le fromage, l'huile alimentaire, le sucre, les céréales et les pâtes alimentaires, les légumes et les fruits."

Nous en déduisons que la stratégie climatique doit se fonder sur l'alimentation et non sur l'agriculture suisse. Il y a deux sous-secteurs: les importations et le marché intérieur. L'agriculture est concernée par la partie nationale, y compris en ce qui concerne les moyens de production importés. Si la stratégie doit être exhaustive, il faut se concentrer davantage sur les denrées alimentaires et les composants alimentaires importés. Cela n'apparaît guère dans le présent projet de stratégie et peu de propositions de mesures concernent les importations. Il s'agit incontestablement d'une question transfrontalière. S'agissant de la production intérieure, l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport à 1990. **Il faut donc prendre des mesures concrètes pour réduire dans une même mesure les émissions issues des denrées alimentaires importées.** Dans la production laitière suisse, les émissions sont très faibles en comparaison internationale. Cela devrait également servir de référence pour les importations.

- En ce qui concerne les adaptations, il convient de viser un approvisionnement alimentaire résilient, c'est-à-dire diversifié et adapté aux conditions locales, qui ne nuit pas à la sécurité alimentaire d'autres pays et **qui ne transfère pas à l'étranger les émissions générées par la consommation suisse.**

* * *